

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02004
Numéro SIREN : 423 479 633
Nom ou dénomination : D.C.B INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/022050

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/022050**
n°de gestion : **1999B02004**
n°SIREN : **423 479 633 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 23/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

D.C.B INTERNATIONAL - Société par actions simplifiée
113 chemin de Fontanières 69350 la Mulatiere -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5491941

22050

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS DCB INTERNATIONAL

Comptes annuels

2050 - Bilan Actif

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		30 qua. Perrache 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 2 3 4 7 9 6 3 3 0 0 0 4 6					Néant <input type="checkbox"/>		
					Exercice N clos le 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 543	11 650	1 893
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 697	1 579	117
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 282 582	886 223	396 359
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	553 280		553 280
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	7 920 145		7 920 145
Autres titres immobilisés		BD	BE	340		340	
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	71 702		71 702	
TOTAL (II)		BJ	BK	9 843 292	899 454	8 943 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	715 678		715 678
		Autres créances (3)	BZ	CA	618 349		618 349
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	1 364		1 364
	Disponibilités	CF	CG	4 251 785		4 251 785	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	268 364		268 364	
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 855 542		5 855 542	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	15 698 834	899 454	14 799 380	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	3 000 000)	DA	3 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	300 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	8 089 090	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	467 239	
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)	DL	11 856 329		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 000 000	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	1 000 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	128 069	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	754 471	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	413 054	
	Dettes fiscales et sociales		DY	627 375	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	7 680	
Autres dettes		EA	998		
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)		EB	11 401	
	TOTAL (IV)	EC	1 943 050		
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 799 380		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 893 850		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	352		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	4 349 173	FH		FI	4 349 173	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 349 173	FK		FL	4 349 173	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	32 852	
	Autres produits (1) (11)					FQ	459	
						FR	4 382 485	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 828 885	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	114 864	
	Salaires et traitements*					FY	1 268 157	
	Charges sociales (10)					FZ	587 238	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	90 030
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
					GF	3 889 181		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)						
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	493 304	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	203 841	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	88	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	227 561	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
					GP	431 491		
		Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 039	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
					GU	11 039		
		Total des charges financières (VI)						
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	420 452	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	913 756	

Cepid Group

(RENOVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

m (article 53 A
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise		SAS DCB INTERNATIONAL		Néant
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 06 975	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 997	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	108 973	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 645	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	306 806	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	315 454	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(206 481)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	240 036	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 922 950	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 455 710	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	467 239	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	17 859
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	203 843	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 531	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C G I)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octes)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	32 852	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
Voir état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : DCB INTERNATIONAL

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 14 799 381 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 467 240 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 4 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : de 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 2 à 5 ans
- * Mobilier : 1 à 8 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun fait significatif ne mérite d'être signalé.

Opérations non inscrites au bilan :

Notre société n'a pas relevé d'opérations non inscrites au bilan qui présenteraient des risques et/ou avantages significatifs pour elle et dont la présentation serait nécessaire à l'appréciation de sa situation financière.

Transactions réalisées avec des parties liées :

Les transactions réalisées par notre société avec des parties liées étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information spécifique n'est à relater à ce sujet.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Nouvelles participations de l'exercice : néant.

- Cessions de participation : 106 336 € correspondant à la cession des titres de Futurway et 12 486 € correspondant à des sociétés liquidées au cours de l'exercice.

- Les autres mouvements sur les "autres participations" concernent uniquement les créances rattachées.

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 094	1 450		13 544
Immobilisations incorporelles	12 094	1 450		13 544
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 697			1 697
- Installations générales, agencements aménagements divers	624 108	68 103		692 211
- Matériel de transport	279 365	1 665		281 030
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	298 609	10 733		309 342
Immobilisations corporelles	1 203 779	80 501		1 284 280
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	10 205 950	1 169 709	2 902 232	8 473 427
- Autres titres immobilisés	340			340
- Prêts et autres immobilisations financières	71 676	26		71 702
Immobilisations financières	10 277 966	1 169 734	2 902 232	8 545 468
ACTIF IMMOBILISE	11 493 839	1 251 685	2 902 232	9 843 293

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 450	80 501	1 169 734	1 251 685
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 450	80 501	1 169 734	1 251 685
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 902 232	2 902 232
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 902 232	2 902 232



Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Les comptes annuels des sociétés DCB Logistics Italia et Coop'Mag ne nous ont pas été communiqués lors de l'établissement de la présente annexe.

Les autres participations françaises détenues à moins de 10% concernent les sociétés Financière des Confluents, WateréCoquette et Coop'Mag.

Tableau réalisé en Kilo-Euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par la société

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS REAL BLUE GROUP	30	2 264	97,00	220	220				11	
SAS DCB RESIDENCE	10	12	70,00	7	7			63	36	
DCB LOGISTICS ITALIA	10		51,00	5	5					
SAS PARTITION	10	34	60,00	6	6			1 779	19	
SAS FINANCIERE DE LA FLEU	16	30	51,00	8	8	74			23	74
SAS DCB CAPITAL	1 000	11 349	100,00	40	40	5 656		474	1 267	
SAS DCB LOGISTICS	10	595	51,00	5	5			148	82	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SAS DCB PARTNERS	67	3 142	18,00						192	18
SAS METROPOLE ARENA DE	100	-1 172	50,00	50	50	1 220			-1 166	
SNC FONCIERES DES TERRIT	1	119	10,00			151		134	-22	
SAS LYON COMMERCE INTE	180	228	31,00	166	166			1 015	6	
SAS REAL BLUE PROPERTY M	150	584	30,00	6	6			3 675	356	38
SCI CLUB DE LIMONEST	1	-209	34,00			500		347	-40	
B. RENSEIGNEMENTS GLOB SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises				39	39					40
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françai										
- Autres participations étrangè										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 594	57		11 651
Immobilisations incorporelles	11 594	57		11 651
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	731	849		1 580
- Installations générales, agencements aménagements divers	508 260	14 654		522 914
- Matériel de transport	59 184	54 687		113 872
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	229 654	19 784		249 438
Immobilisations corporelles	797 829	89 974		887 803
ACTIF IMMOBILISE	809 423	90 031		899 454

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	57	89 974	90 031
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	57	89 974	90 031
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 594 240 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	7 920 146		7 920 146
Prêts			
Autres	71 702		71 702
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	715 678	715 678	
Autres	618 349	618 349	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	268 365	268 365	
Total	9 594 240	1 602 392	7 991 848
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/creance part	34 234
Clients - factures à établir	1 551
Etat - produits à recevoir	107 928
Associés intérêts	93
Total	143 805

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

	Montant	Valeur Retenue	Justification
Dépréciation titres participation Green Lo			Reprise de la provision car société liquidée
Dépréciation créances participation Green			Reprise de la provision car société liquidée
Dépréciation créances participation Club			Reprise de la provision car société liquidée
TOTAL			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000 000,00 Euro décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 375,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	8 000	375,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 000	375,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 995	3	1 997	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 995	3	1 997	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		3	1 997	

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour charges concernent les contrats de promotion immobilière pour lesquels des problématiques techniques sont en suspens et pourraient engendrer des sorties de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour la société.

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 000 000				1 000 000
Total	1 000 000				1 000 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 943 051 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	352	352		
- à plus de 1 an à l'origine	127 717	78 516	49 201	
Emprunts et dettes financières divers	709 650	709 650		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 054	413 054		
Dettes fiscales et sociales	627 376	627 376		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 680	7 680		
Autres dettes	45 820	45 820		
Produits constatés d'avance	11 401	11 401		
Total	1 943 051	1 893 850	49 201	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :	1 095 609			

Charges à payer

	Montant
Honor. ec et cac non parvenus	121 142
Edf fre non parv.	420
Diac fre non parvenue	447
Telephone port. a payer	300
Frais poste à recevoir	833
Ch.la mulatiere a payer	56 730
Int.courus/emprunt etab.c	205
Banques interets courus	352
Int.courus/det.soc.partic	3 531
Dettes provis. pr congés à payer	62 474
Charges sociales s/congés à payer	28 014
Tvts à payer	14 681
Total	289 128

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Leasing véhicule CCA	607		
Loyer confluence CCA	79 852		
Charges confluence CCA	11 738		
Leasing copieur cca	2 754		
Axa ass.flotte cca	7 814		
Neopost CCA	203		
Pub marketing CCA	95 254		
Abonnement cca	4 886		
Loyer la fleurie cca	23 911		
Loyer ferme du lac cca	36 306		
Cca frais de déplacement	4 140		
Cca doc abonnement	899		
Total	268 365		

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent :

- les loyers facturés d'avance du 1er trimestre 2020, soit 11 233,44 euros.
- la refacturation des tickets restaurants à DCB Capital pour 168 euros

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	11 401		
Total	11 401		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation	203 842	334 628
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89	84
Reprises sur provisions et transferts de charge	227 561	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	431 492	334 712
Dotations financières aux amortissements et provisions		69 612
Intérêts et charges assimilées	11 039	95 880
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 039	165 492
Résultat financier	420 453	169 220

La reprise de provision de 227 561 € concerne Green Lodge à hauteur de 190 699 €;

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 645	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	108 437	
Autres charges	198 369	
Amortissements dérogatoires	3	
Produits des cessions d'éléments d'actif		106 336
Autres produits		640
Amortissements dérogatoires		1 997
TOTAL	315 454	108 973



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie.

Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020.

Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière.

Le contexte d'épidémie mondiale entraînant une crise économique majeure constitue, au vue des principes comptables applicables en France, un évènement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture. Ainsi les états financiers de l'exercice 2019 ne doivent pas être ajustés.

La société DCB INTERNATIONAL met en place toutes les mesures jugées appropriées pour gérer au mieux les conséquences de cette situation au niveau économique et du droit du travail. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2020 l'impact net de cette épidémie sur l'activité et les résultats de la société

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : S.A.S.

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :

113 Chemin de Fontanières

69350 LA MULATIERE

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Caution crédit bail immobilier Club de Limonest	550 000
Caution Highway Club	6 383 000
Caution DCB Logistics	650 000
Caution Park View	8 000 000
Caution Foncière des territoires	4 205 000
Caution Financière de Lyon	24 500 000
Avals et cautions	44 288 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	54 808
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement des titres de Financière des Confluents (soit 40 actions) dans le but de garantir l'emprunt obligataire émis par DCB Capital pour 3 400 000 €	400
Autres engagements donnés	400
Total	44 343 208
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	400

La société DCB International s'est portée caution pour :

-la SCI Club de Limonest à hauteur de 550 000 euros en garantie d'un crédit-bail immobilier de 2 850 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

-la SNC Highway Club à hauteur de 4 400 000 euros en garantie d'une ligne crédit de 4 400 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole, et à hauteur de 1 983 000 euros en garantie d'une ligne de crédit de 1 983 000 euros souscrit auprès du Crédit Agricole,

-la SAS DCB Logistics à hauteur de 650 000 euros au profit de la société STEF en garantie de l'exécution du Contrat de Promotion Immobilière.

- la SNC Park View à hauteur de 8 000 000€ auprès du Crédit Agricole,

- La SNC Foncière des Territoires à hauteur de 4 205 000€ en garantie d'un emprunt de 4 400 000€ auprès de la Banque Populaire.

- La SNC Financière de Lyon à hauteur de 10 400 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 10 400 000€, à hauteur de 4 000 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 4 000 000€, à hauteur de 3 600 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 3 600 000€, à hauteur de 5 000 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 5 000 000€, à hauteur de 1 500 000€ en garantie d'une ouverture de crédit de 1 500 000€

**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				86 693	86 693
Cumul exercices antérieurs				22 421	22 421
Dotations de l'exercice				18 749	18 749
Amortissements				41 170	41 170
Cumul exercices antérieurs				24 025	24 025
Exercice				17 859	17 859
Redevances payées				41 884	41 884
A un an au plus				17 859	17 859
A plus d'un an et cinq ans au plus				20 023	20 023
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				37 882	37 882
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				16 927	16 927
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				16 927	16 927
Montant pris en charge dans l'exercice				17 859	17 859

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 53 680 Euro

DCB International

SAS au capital de 3 000 000 €

113 chemin de Fontanières

69350 La Mulatière

423 479 633 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{er} JUILLET 2020

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de 467 239,81 € comme suit :

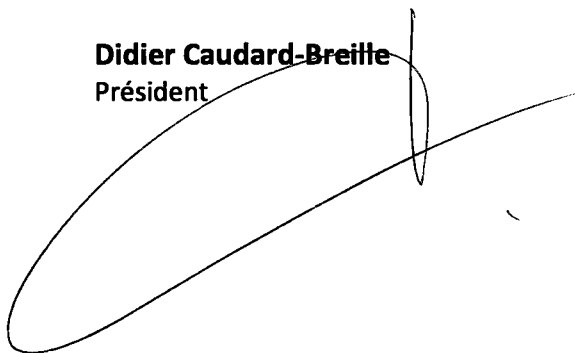
- à titre de « Dividende » aux associés, la somme de 100 000,00 €
- le solde, soit la somme de 367 239,81 €
étant affecté au compte « Report à nouveau ».

[.../...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Didier Caudard-Breille
Président





CABINET OHAYON

73 cours Albert Thomas
69003 LYON



RSM RHONE-ALPES

2bis, rue Tête d'Or
69006 LYON

DCB INTERNATIONAL

SAS au capital de 3 000 000 €

30 quai Perrache
69002 LYON

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

423 479 633 RCS LYON

Aux Associés de la société DCB INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté descomptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

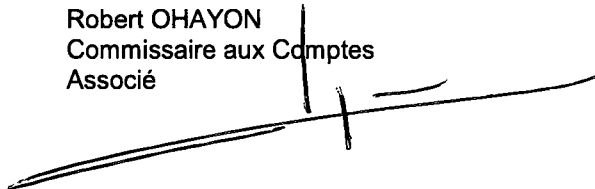
Fait à Lyon, le 16 juin 2020
Les Commissaires aux Comptes

CABINET OHAYON

Carine MONTJOUVENT
Commissaire aux Comptes
Associée



Robert OHAYON
Commissaire aux Comptes
Associé



RSM RHONE-ALPES

François de BUSTAMANTE
Commissaire aux Comptes
Associé



Amandine DELAYANCE
Commissaire aux Comptes
Directeur Technique Associée

